

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, M. GRENIER, A. NEUSSER, M. CHALENDAR,

Absents : V. KRYCK, D. GANNE,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, H. GRANGE,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, J-O. RABOT à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR,

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

## **11. Social – Convention de mise à disposition du terrain du jardin partagé à l'association « Bérquette et cueillette »**

La commune a développé un projet de jardin partagé avec pour objectif qu'il puisse rapidement être géré par une association.

L'association « Bérquette et cueillette » vient de se créer et est maintenant prête, avec l'accompagnement des « Demain dans la terre », à porter le développement et la gestion de ce jardin partagé, en prenant en compte tous les éléments du projet souhaités par la municipalité.

Afin que l'association puisse mener à bien sa mission, il convient que la commune lui mette à disposition le terrain dédié au jardin partagé « Bérquette et cueillette ». Il s'agit d'une partie (pour 2750 m<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée section AC3 située sur le terrain dédié aux jardins Bérquette et cueillette d'une superficie totale de 15 275 m<sup>2</sup>, sur lesquels sont aussi positionnés l'aire de jeux, les jardins familiaux, non mis à disposition de l'association.

La convention ci-jointe prévoit les conditions de la mise à disposition, qui se fera à titre gracieux, et pour une durée de 5 ans, qui sera renouvelable.

L'association s'engage en contrepartie de cette mise à disposition, à créer du lien social, faire preuve de solidarité, œuvrer dans un collectif, le tout dans le respect de l'environnement.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la convention de mise à disposition à l'association « Bérquette et cueillette » de la partie de la parcelle cadastrée section AC3, pour les 2750 m<sup>2</sup> dédiés au jardin partagé Bérquette et cueillette
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjointe à signer la convention

Fait à Ornex, le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Le Maire,  
J-F. OBEZ  
Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 24 mars 2023  
Affiché le : 24 mars 2023

